

# SPIRULINE BIO : méthodologie et approche des intrants végétaux

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la réglementation générale et AB vis-à-vis de la culture de spiruline.
- Comprendre les spécificités techniques de la culture de spiruline en Bio et les changements à réaliser pour mener à bien sa conversion (aspects techniques, économiques et administratifs).

## CONTENU

### Jour 1 :

- Contexte réglementaire sur la base des RCE.
- Le processus de certification Bio et retours d'expérience.
- Les possibilités d'intrants en Bio et la manière de les utiliser.

### Jour 2 :

- Aspects techniques de la culture de spiruline (ITK, substituts d'intrants de synthèse...)
- Aspects économiques (prix de revient, coûts et impacts d'être en bio...).
- Visite de ferme avec étude des données du milieu spiruline/intrants.
- Utilisation du matériel de mesures : cas pratiques à partir d'échantillons, exportation et exploitation des données

### Jour 3 :

- Les intrants locaux (selon la localisation des participants) et leurs caractéristiques.
- Le PGD nécessaire à la certification.
- Bilan d'une saison de production en bio et perspectives.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

### Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques en salle, échanges stagiaires/intervenant.
- Présentation orale, support diaporama, vidéoprojecteur et paperboard.
- Visite de la ferme d'Azur Naturel (spiruline Bio).
- Manipulation de matériel de mesure.
- QCM d'évaluation des acquis et des compétences.

### Moyens matériels :

Les stagiaires ne doivent pas apporter de matériel spécifique.

## INFOS PRATIQUES

**Lieu :** Spéracèdes (06530).

**Date :** mardi, mercredi et jeudi 2, 3 et 4 novembre 2021.

**Durée :** 21 heures.

**Horaires :** 9h00 - 17h00.

**Repas :** tiré du sac.

**Intervenant(s) :** Sébastien GAUDEMER, Spirulinier à Grasse (AZUR NATUREL).

**Responsable de formation :** Mélanie DESGRANGES, animatrice conseillère en productions végétales, agribio06.melanie@gmail.com ou 06 66 54 07 96.

**Public :** Agriculteurs installés et porteurs de projet.

**Prérequis :** Aucun

### Tarif :

- Prise en charge par les fonds VIVEA selon éligibilité (vérifier la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa). Pour plus d'informations, consulter nos CGS.
- 400 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.
- 360 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

**Validation de la formation :** Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

**Modalité d'évaluation :** *En amont* : analyse des besoins. *En cours* : recueil des attentes. *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

**Besoin de vous faire REMPLACER ?**

Contactez votre service de remplacement !

### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription :** 30/10/2021.
- **Validation de l'inscription :** via le formulaire suivant <https://forms.gle/Tt8YFGd68p3gu3mM7>, se référer aux CGS pour les informations complémentaires.
- **Nombre de stagiaires :** maximum 15, avec un minimum de 4 pour que la formation soit maintenue.
- **Délais d'annulation :** le stagiaire peut annuler jusqu'à 24h avant le début de la formation. Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour tout porteur de PSH, nous contacter.**